



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26. - Fax : 01.43.29.96.20.

E-mail : contact@union-syndicale-magistrats.org

Site : www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 27 juin 2019

Communiqué de presse

Grave menace sur l'indépendance de la Justice à Monaco

Un juge d'instruction en charge de dossiers très sensibles vient d'être brusquement congédié.

Ce magistrat français détaché à Monaco, ce qui est le cas de la majorité des magistrats exerçant sur le Rocher, avait pourtant reçu par écrit le 5 avril 2019 l'assurance du renouvellement de son détachement. Convoqué par le directeur des services judiciaires monégasque (DSJM) lundi 24 juin, il s'est vu signifier le non-renouvellement de son détachement, selon une décision discrétionnaire des autorités de la Principauté qui le contraint de quitter ses fonctions au 1er septembre 2019.

Cette volte-face est un avertissement très clair pour tous les magistrats détachés à Monaco qui ne pourront plus exercer leurs fonctions en toute indépendance.

Cette décision signe la volonté d'écarter un juge devenu indésirable, sans aucun motif légitime.

Les dossiers instruits par ce dernier seront paralysés car il n'en est pas co-saisi avec un autre magistrat. La création en septembre 2019 d'un troisième poste de juge d'instruction, occupé par un magistrat français, avait justement pour objectif de permettre des co-saisines.

La convention actuelle ne garantit pas l'indépendance des magistrats français détachés à Monaco et de nouveaux détachements ne peuvent plus être envisagés dans ces conditions.

L'USM tient à souligner les multiples difficultés auxquelles sont confrontés, depuis environ 18 mois, les magistrats français exerçant à Monaco en application de la convention du 8 novembre 2005 entre la République française et la Principauté de Monaco sur la coopération administrative. Elle a déjà alerté la garde des Sceaux à deux reprises et la saisira de nouveau ce jour.

Le bureau de l'USM